

## Compte rendu du Comité syndical

du 07 décembre 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

### Présents (26) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, ~~Michelle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, ~~Catherine DONNÉ~~, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, ~~Jérôme PRÉMARTIN~~, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, ~~Hervé RONCIÈRE~~, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN

**Pouvoirs (9) :** Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Catherine DONNE donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Dominique PETER, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU

### Absent excusé (0) :

**Absent (7) :** Gwénaél de SAGAZAN, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU

**Conseil de développement territorial :** André JAUNAY

**Assistaient aussi à la réunion :** Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

## Ordre du jour :

<b>1</b>	<b>DELIBERATIONS</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Plan de financement – Animation du site Natura 2000 – dossier de demande d’aide financière FEDER</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Délibération donnant pouvoir à Mme Latouche pour co-signer les CRTE des 3 CC membres du PETR</b>	<b>4</b>
<b>1.3</b>	<b>PAH - Nouveaux Tarifs Escape Game</b>	<b>4</b>
<b>1.4</b>	<b>PAH- Choix d’un prestataire pour la refonte de l’application mobile du projet A La Poursuite du Temps Caché</b>	<b>5</b>
<b>1.5</b>	<b>RH - Fermeture et ouverture de poste</b>	<b>8</b>
<b>1.6</b>	<b>FINANCES - Décision modificative de budget n°1</b>	<b>6</b>
<b>1.7</b>	<b>ÉNERGIE-CLIMAT : Lancement d’un marché de prestations de service pour l’animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>12</b>
<b>2.1</b>	<b>ÉNERGIE-CLIMAT : Date à retenir</b>	<b>12</b>
<b>2.2</b>	<b>MOBILITÉ – opération Illicov : Actualité de la ligne La Flèche – Le Mans</b>	<b>12</b>
<b>2.3</b>	<b>PAH - Présentation et essais des lunettes Hololens 2 récemment acquises par le PETR</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>13</b>
<b>3.1</b>	<b>Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR</b>	<b>13</b>

Un projet de délibération a été rattaché à cet ordre du jour ; il concerne le contrat bancaire du PETR (ligne de trésorerie) auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie – 43 Boulevard Volney à Laval (53).

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 05 octobre dernier.

Monsieur Lelarge Joël est désigné secrétaire de séance.

Mme Latouche informe l'assemblée de l'arrivée de M. Raphaël Ligtenberg – volontaire territorial en administration pour le PETR et la ville du Lude – depuis le 8 novembre dernier.

M. Raphaël Ligtenberg prend la parole, se présente et expose ses missions :

- . Pour le PETR (50%), mission de suivi et d'animation du schéma directeur des énergies renouvelables en appui de la chargée de mission PCAET.
- . Pour la ville du Lude (50%), travail à la mise en œuvre du plan d'actions – volet transition écologique – de la commune dans le cadre de la labellisation "Petites Villes de Demain" (PVD), en appui au chef de projet PVD.

## **1 DELIBERATIONS**

### **1.1 Plan de financement – Animation du site Natura 2000 – dossier de demande d'aide financière FEDER**

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER (fonds européens) auprès de la Région, il est indispensable que le Comité syndical délibère pour valider le plan de financement de l'action "Animation du site Natura 2000 Vallée du Loir entre Vaas et Bazouges".

*Pour mémoire* : cette action nécessite de procéder tous les 2 ans, au lancement d'un marché public : Animation du site Natura 2000 et suivi du Document d'objectifs (document de gestion).

Le marché en cours (années 2021 et 2022) a été initié par le Syndicat du Loir. Comme le SIL doit être dissout en fin d'année 2021, et que le PETR a été désigné nouvelle structure porteuse, le marché va être transmis au PETR afin de le mener à son terme.

A titre d'information, le CPIE est pour cette période le prestataire retenu pour mener à bien cette animation et le suivi du document de gestion du site.

Cette action est financée à part égale (50% / 50%) par la DREAL (Etat) et le fonds FEDER (Europe via la Région).

La convention avec la DREAL, déjà signée par le SIL, va faire l'objet d'un avenant ; le dossier de demande de co-financement FEDER n'a pas été déposé par le SIL, cette tâche revient maintenant au PETR.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation du site et du suivi et mise à jour du DOCOB peut être décomposé de la façon suivante :

<b>Budget prévisionnel</b>			
Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Prestation intellectuelle – l'animation du site et du suivi et mise à jour du DOCOB	116 050 €	DREAL (50%)	64 325 €
Pilotage et suivi de l'opération	12 600 €	Europe (FEDER) (50%)	64 325 €
		Autofinancement (0%) *	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 650 €</b>		<b>128 650 €</b>

\* Coût de l'autofinancement est normalement de 0€ - les charges d'intervention du PETR pour cette action sont incluses au coût global (valorisation du travail du PETR).

Mme la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel et que dans le cas où l'aide FEDER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés :

- . approuve le plan de financement présenté
- . autorise Mme la Présidente à solliciter les fonds FEDER pour une subvention à hauteur de 64 325,00 €
- . autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

### **1.2 Délibération donnant pouvoir à Mme Latouche pour co-signer les CRTE des 3 CC membres du PETR**

Les signatures des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont prévues en présence de la Sous-préfecture, de la Région, du Département et du PETR, les 13 décembre (19h00 à Vaas pour la CC Sud Sarthe), 14 décembre (18h00 à Loir en Vallée pour la CC Loir Lucé Bercé) et le 16 décembre 2021 (20h00 à La Chapelle d'Aligné pour la CC du Pays fléchois).

Afin que Mme Latouche puisse co-signer ces contrats spécifiques en tant que Présidente du PETR Pays Vallée du Loir, il est nécessaire que le Comité syndical lui donne pouvoir en ce sens.

Il est proposé au Comité syndical de déléguer à Mme la Présidente l'attribution de signer chaque CRTE au nom du PETR Pays Vallée du Loir.

Madame Latouche précise la raison de la signature des CRTE par le PETR. Il est important que le PETR soit signataire de ces contrats car certaines actions sont issues du PCAET et mériteront une évaluation fine par le PETR.

Il n'y a aucune ingérence car pas d'intervention du PETR Pays Vallée du Loir sur les actions communales et intercommunales inscrites dans les CRTE. Le PETR interviendra uniquement sur les actions pour lesquelles l'ingénierie du PETR sera sollicitée et les actions en lien avec les compétences et missions propres au PETR.

### **Délibération du Comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve le fait de donner pouvoir à Madame LATOUCHE pour co-signer les CRTE des 3 CC membres du PETR.

### **1.3 PAH - Nouveaux Tarifs Escape Game**

À la suite du succès du week-end de l'escape game "A La Poursuite du Temps Caché" à la rotonde ferroviaire, le Pays d'art et d'histoire a été sollicité pour organiser des sessions privées pour des établissements scolaires, des associations, des particuliers.... Il convient donc d'établir un nouveau tarif pour ce service. De plus, il est prévu de programmer à nouveau l'escape game pendant la saison estivale 2022. Une indemnité à verser à l'association Rotonde Ferroviaire en Vallée du Loir semble nécessaire à prévoir dans le cadre d'une convention en cours d'élaboration.

La commission Culture et Patrimoine a examiné plusieurs possibilités et propose les tarifs escape game suivants :

Participation individuelle	: 12€
Participation par équipe	: 40€
Session privée	: 200€

Concernant l'indemnité pour l'association, la commission propose 40€ par session organisée par le Pays d'art et d'histoire (privée ou grand public).

Madame Cohu explique le thème de l'escape game et la raison de ces nouveaux tarifs.

### **Délibération du comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve les nouveaux tarifs de l'Escape Game et le montant de la commission par session, accordée à l'association Ronde Ferroviaire en Vallée du Loir.

## **1.4 PAH- Choix d'un prestataire pour la refonte de l'application mobile du projet "A La Poursuite du Temps Caché"**

En février 2018, le PETR Pays Vallée du Loir a attribué le marché de réalisation d'une application mobile de territoire à l'entreprise LIVDEO. Celle-ci s'est engagée à livrer une application ludique, disponible sur les 5 sites sélectionnés par le PETR, sans avoir recours aux réseaux de téléphonie mobile via des "GEED box" générant un Wi-Fi local fermé (c'est-à-dire sans accès internet).

Or depuis mi-2019, des difficultés techniques sont rencontrées à la fois sur l'accès à l'application sur les sites et sur les mises à jour de celle-ci. Tout au long des années 2020 et 2021, l'entreprise LIVDEO a été très régulièrement relancée. Certaines mesures correctives ont été mises en place mais elles se sont révélées insuffisantes.

Fin 2019, le PETR a souscrit un avenant au contrat afin de mettre en place de nouvelles fonctionnalités dans l'application. Le retard pris par l'entreprise dans ce développement a conduit le PETR à les mettre en demeure en septembre 2020. Cette dernière a été suivie d'effets car une partie des nouveaux développements ont été livrés. Mais, à ce jour, la livraison demeure partielle.

À la suite de consultations juridiques et techniques, le PETR a décidé de mettre fin au contrat en cours avec l'entreprise LIVDEO.

La commission Culture et Patrimoine s'est réunie les 9 et 29 novembre afin d'examiner les propositions de trois prestataires.

Sur ces trois propositions (voir présentation en annexe), la commission en a sélectionné deux (celle de MG Design et celle de Patrimoine Studio) pour un examen plus détaillé. La solution écartée ne correspondait pas suffisamment aux fonctionnalités attendues et était plus onéreuse.

Analyse comparée des deux propositions :

	<b>MG Design</b>	<b>Patrimoine Studio</b>
<b>Description générale</b>	<p>Pouvoir partir d'un des offices de tourisme (ou autre lieux) avec une invitation à découvrir les sites, et permettre ainsi le préchargement de l'application.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter une entrée générale au parcours avec une cartographie permettant de faire le lien entre les différents sites, et une invitation à les parcourir.</li> <li>• Simplifier la narration (UX)</li> <li>• Replacer le Loir Mystère au départ de l'aventure et comme fil conducteur (notion de Quête)</li> <li>• Revoir les jeux (graphisme, expérience), en les complétant le cas échéant.</li> <li>• Intégrer une fonctionnalité de partage sur les réseaux sociaux.</li> <li>• Revoir l'ergonomie technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refondre la web app locale actuelle en la transformant en web app connectée au réseau 4G, enrichie et accessible tout le temps dans la poche des visiteurs, sans discontinuité numérique territoriale.</li> <li>• Profiter de la nouvelle web app pour amener des visiteurs dans les commerces locaux en échangeant les loirs trouvés contre des échantillons gratuits, en scannant des stickers de loirs fournis aux commerçants partenaires. Voici les premières directions de travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un splashscreen d'accueil faisant office de tutoriel</li> <li>- une entrée principale dans l'expérience par la cartographie, invitant à choisir son expérience sur une carte.</li> <li>- la nécessité d'être sur place pour démarrer l'aventure (utilisation du GPS)</li> <li>- un menu type side bar qui s'ouvre/se ferme sur la gauche de l'écran, permettant de retrouver les loirs collectés, une page de paramètres, etc.</li> <li>- la possibilité de scanner un loir chez un commerçant pour récupérer une découverte locale !</li> </ul> </li> </ul>
<b>Planning</b>	Si démarrage au 10.12.2021, 1ers livrables fin mars, travail sur les jeux bonus en avril, livraison début mai	Si début mi-novembre, 1 mois de mise au point du contour complet de l'application et rédaction cdc, 1ers livrables fin mars, tests en avril, livraison mi-avril
<b>Langage / système de développement</b>	Langages pour les sites web : javascript, html...	Utilisation de la plateforme Panda Suite
<b>Hébergement</b>	Plusieurs possibilités : soit avec notre site internet A La Poursuite du Temps Caché (moins de frais annuels, site actuellement hébergé chez OVH), soit MG Desing gère l'hébergement (chez OVH aussi), soit sur nos serveurs (chez Microtec mais pb de la mise en place d'astreintes)	Plusieurs possibilités : soit avec notre site internet A La Poursuite du Temps Caché (moins de frais annuels, site actuellement hébergé chez OVH), soit chez PandaSuite, soit sur nos serveurs (chez Microtec mais pb de la mise en place d'astreintes)

<b>Propriété du code / Sécurité des données</b>	Accepte de livrer code complet (si solutions d'héberger sur notre site ou chez Microtec nous avons de toute façon accès au code) / Sécurisation possible en effectuant une sauvegarde complète sur nos serveurs	Pas d'accès au code complet (si nous prenons solutions d'héberger sur notre site ou chez Microtec nous avons de toute façon accès au code) / PandaSuite ne peut utiliser les données que pour "l'opération et l'entretien de pandasuite.com"
<b>Evolution de l'application</b>	Possible par n'importe quel développeur	Nécessité de passer par PandaSuite mais à terme, possibilité de le faire par nous-même en fonction de l'évolution de la plateforme et des compétences internes
<b>Maintenance</b>	Maintenance évolutive seulement proposée pour le moment (pour être en phase avec l'évolution des matériels utilisateurs)	A vérifier avec les contours de la mission
<b>Références</b>	MG Design travaille depuis 19 ans sur des dispositifs numériques et interactifs. Ils mettent en place des installations variées : écrans ou tables interactives (CIAP de Vendôme), mise en valeur de maquettes 3D (en lien avec Cent Millions de Pixels musée Dobrée à Nantes, musée des ducs de Bourgogne...). Voir leurs installations ici.	Agence créée en 2021 par Ohrizon, entreprise qui travaille depuis 2013 dans le domaine de la Réalité Augmentée. Elle est gérée par Xavier Adraste : voir son parcours ici. Xavier a pris le temps de visiter tous les sites et de tester les dispositifs.
<b>Prix</b>	Développement : 26 544€ TTC / Maintenance et hébergement : 1 440€ TTC/an	Développement : 20 700€ TTC / Maintenance et hébergement : 2 280 € TTC/an

La commission Culture et Patrimoine, à l'unanimité, s'est prononcée en faveur de la proposition de MG Design, offrant selon elle, de meilleures garanties en terme de sécurité, notamment sur le plan des droits d'exploitation et de propriétés intellectuelles, d'évolutions possibles et de pérennité.

Madame Cohu rappelle que le projet A la poursuite du Temps Caché, c'est à ce jour :

- Des dispositifs variés installés sur cinq sites (projections, écrans, panneaux connectés...) : moulin de la Bruère à La Flèche, église de Luché-Pringé, Château l'Hermitage, église de St-Vincent du Lorouër et forêt de Bercé (Carnuta)
- Une application de territoire, web app
- Une narration transmédia immersive
- Une visite guidée en réalité augmentée avec la technologie Hololens dans l'église du Prytanée à La Flèche
- Une présentation interactive dans les antennes de l'Office de Tourisme de La Flèche et de La Chartre-sur-le Loir
- Un site internet

La difficulté de travailler avec le prestataire et les retards accumulés ont limité le développement du projet, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de changer de prestataire. Une application Web telle qu'elle est proposée par GM design ainsi que l'hébergement de l'application avec le site internet existant, offrent une sécurité. De plus, la société MG design travaille depuis plusieurs années sur la Région, étant installée à Nantes. Elle collabore déjà avec des prestataires intervenant dans les développements des contenus du Temps caché.

C'est ce qui a motivé la commission Culture et patrimoine dans son choix.

### **Délibération du Comité Syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical, par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve le choix du prestataire MG Design pour la refonte de l'application mobile du projet "A La Poursuite du Temps Caché".

#### **1.5 RH - Fermeture et ouverture de poste**

En raison du départ de Mme Delphine Massart et des promotions de Mesdames Mathilde Estadiou et Mathilde Pinçon, le poste de chargé(e) de mission Leader et Service Educatif réparti respectivement (en terme de temps de travail 1 ETP) 60% et 40% devient vacant à compter du 18 décembre 2021.

Toutefois, il a été décidé de saisir l'opportunité de ce départ pour réorganiser les services et ainsi créer un poste 100% Leader.

Il est donc proposé au Comité syndical de se prononcer :

- . sur la fermeture du poste du chargé(e) de mission Leader / Service Educatif à compter du 18 décembre 2021
- . et par conséquent sur l'ouverture du poste d'animateur(trice) / gestionnaire Leader à raison d'un équivalent temps plein

### **Délibération du Comité Syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve :

- . la fermeture du poste du chargé(e) de mission Leader / Service Educatif à compter du 18 décembre 2021,
- . l'ouverture du poste d'animateur(trice) / gestionnaire Leader à raison d'un équivalent temps plein

Ce poste, de catégorie B filière administrative, est donc à ouvrir à temps complet (35h) à compter du 18 décembre 2021.

#### **1.6 FINANCES - Décision modificative de budget n°1**

En raison de quelques erreurs d'imputation sur le Budget Primitif et de subventions non encore perçues à ce jour mais qui ne le seront pas non plus d'ici la fin de l'exercice comptable 2021, il est nécessaire de voter une décision modificative de budget n°1, afin de réaliser des virements de crédits entre chapitre.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Afin de ne pas dépasser le montant maximum inscrit autorisé en dépenses d'investissement imprévues (7,50% des dépenses réelles hors restes à réaliser) :

<b>Crédits à réduire en dépenses d'investissement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Dépenses	Investissement	020	020	Dépenses imprévues	- 2 650.00



<b>Crédits à augmenter en dépenses d'investissement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 650.00
<b>EQUILIBRE</b>					<b>0.00</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Pour permettre le reversement de la taxe séjour aux 3 Communautés de communes :

<b>Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Dépenses	Fonctionnement	011	611	Contrats de prestations de service	- 45 000.00
<b>Crédits à augmenter en dépenses de fonctionnement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Fonctionnement	014	73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	+ 45 000.00
<b>EQUILIBRE</b>					<b>0.00</b>

- A la suite de remboursements en raison d'arrêts maladies, ou d'annulation de train ou pour divers ajustements en raison d'erreur d'imputation :

<b>Crédits à réduire en recettes de fonctionnement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	
Recettes	Fonctionnement	74	74718	Autres	- 41 024.30
Recettes	Fonctionnement	74	7473	Départements	- 1 794.40
<b>TOTAL</b>					<b>- 42 818.70</b>
<b>Crédits à augmenter en recettes de fonctionnement</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Recettes	Fonctionnement	013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 6 024.30
Recettes	Fonctionnement	70	70688	Autres prestations de service	+ 35 000.00

Recettes	Fonctionnement	75	7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 152.28
Recettes	Fonctionnement	77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	+ 171.60
Recettes	Fonctionnement	77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 1 470.52
				TOTAL	+ 42 818.70
<b>EQUILIBRE</b>					<b>0</b>

Il est précisé que ces modifications n'ont pas d'impact sur l'équilibre budgétaire 2021 du PETR Pays Vallée du Loir.

### **Délibération du Comité Syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve cette modification qui n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire 2021 du PETR Pays Vallée du Loir.

### **1.7 ÉNERGIE-CLIMAT : Lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)**

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Comité syndical s'est prononcé en faveur de la création d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) pilotée à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir. Le mode de fonctionnement envisagé était une PTRE internalisée au sein du PETR Pays Vallée du Loir, avec un système de conventionnement auprès des partenaires du PCAET (ex : Espace Info Énergie - EIE, Chambre des Métiers, etc.) notamment sur les actes de conseil et de sensibilisation des particuliers, du petit tertiaire privé et des professionnels du bâtiment.

Un recrutement en ce sens a été lancé courant de l'été 2021. Il a été reconduit début septembre. Aucune candidature susceptible de répondre aux attentes du territoire n'a été reçue.

En date du 3 novembre 2021, le Bureau syndical s'est réuni pour discuter des différentes alternatives pour pallier ce problème de recrutement.

**L'alternative n°1** est de :

1. Conventionner avec l'Espace Info Énergie dès la fin de cette année afin de déployer les actes de conseil et de sensibilisation (A1, A2 et C) et de bénéficier du co-financement de l'État (SARE) et de la Région,
2. Puis d'externaliser les actes de diagnostic et de montage de dossiers de demande de financements (A4) via un marché de prestations de service qui débiterait en mars/avril 2022.

**L'alternative n°2** est d'externaliser l'ensemble des actes via un marché de prestations de service qui débiterait en mars/avril 2022 afin d'uniformiser la gestion des actes. Dans ce cas précis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce jusqu'au lancement effectif de la PTRE, l'EIE ne pourra plus renseigner les particuliers qui seront automatiquement redirigés vers les collectivités (via France Rénov).

Lors du Bureau, après plusieurs échanges et un tour de table, 7 membres présents contre 4 se sont prononcés pour que la PTRE du territoire Vallée du Loir soit 100% externalisée (depuis l'accueil téléphonique – 1er contact et 1er acte d'accompagnement jusqu'à la constitution des dossiers d'aides).

Il est donc proposé au Comité syndical sous réserve des crédits votés en 2022, d'acter le lancement d'un marché de prestations de service pour l'animation et le suivi de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Monsieur Chauvin après avoir exposé le projet de délibération, demande le report de cette dernière, des annotations en bas de page ayant été ajoutées sans son accord. En tant que Vice-président du PETR en charge de la commission Energie-climat, il estime ne pas avoir été suffisamment informé et s'oppose au procédé.

Monsieur Hubert explique l'absolue nécessité d'être réactif.

Monsieur Boussard souligne qu'il est important de ne pas perdre plus de temps et lancer la démarche maintenant ne veut pas dire qu'on acte le marché.

Monsieur Peter explique qu'une formation simple de quelques personnes (les agents du réseau et bus France service entre autre) pourrait suffire pour réaliser, en interne, les actes A1 et A2. L'idéal serait de ne pas externaliser ce volet et ainsi de garder la main sur la situation.

Mme Latouche donne la parole à Amandine Perriaud.

Cette dernière explique l'ajout d'informations listé en bas de page. Il s'agit uniquement de porter à connaissance de l'assemblée les points suivants : la Région ayant acté le lancement de la PTRE au 01 novembre 2021 (comme cela avait été envisagé initialement avec la solution d'internalisation), l'Espace info énergie (EIE) du Mans ne va plus porter assistance aux habitants du territoire qui appelleront pour avoir de 1ers renseignements. Le maintien de cette action par l'EIE d'ici au lancement effectif de la PTRE, est possible, sous réserve d'un financement (de quelques milliers d'euros) apporté par chaque Communauté de communes à l'EIE.

Pour Monsieur Hubert, la PTRE doit débiter le plus rapidement possible.

Monsieur Peter s'inscrit en faux. Pour lui, il ne faut pas penser que tout passe par le téléphone et internet. Il est en désaccord avec le marché d'externalisation à 100%. Il souhaiterait conserver en interne les actes A1 et A2 et les assumer dès aujourd'hui.

Madame Ménage demande un "kit de survie", une explication de la marche à suivre afin que les secrétaires de mairie puissent répondre au mieux aux habitants, car elles seront en première ligne si l'EIE n'accompagne plus les 1ères demandes de renseignements.

### **Délibération du Comité Syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical, par vote à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés, approuve la décision de lancer le marché d'externalisation de la PTRE.

## **1.8 Ligne de trésorerie pour débiter l'année 2022 – délibération rattachée à l'ordre du jour**

La ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 370 000 €, souscrite auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie pour l'année 2021, se termine le 28 décembre 2021.

Afin de pallier aux problèmes de trésorerie, Madame La Présidente demande l'autorisation de réaliser auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie – 43 Boulevard Volney à Laval (53), une nouvelle autorisation ponctuelle, de 370 000 €, pour une durée de 4 mois, dans l'attente du vote du Budget Primitif qui aura lieu le 29 mars 2022 et des mesures nécessaires pour un retour à l'équilibre.

Cette nouvelle autorisation est basée sur les conditions particulières suivantes :

- Montant de l'autorisation : 370 000 €
- Utilisation par fraction minimum de : 10 000 €

- Index de référence : Euribor MM à 3 mois
- Marge à rajouter à l'index : 0.40%
- Commission forfaitaire d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : néant
- Perception de frais de dossier : 300 €

Cette nouvelle autorisation prendra fin le 28 avril 2022.

### **Délibération du Comité Syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Madame la Présidente à intervenir au nom du PETR Pays Vallée du Loir pour la signature du contrat de crédit de trésorerie présenté ci-dessus ainsi qu'à sa mise en place.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame Latouche à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

## **2 INFORMATIONS**

### **2.1 ÉNERGIE-CLIMAT : Date à retenir**

Le vendredi 10 décembre à 14h en salle du conseil municipal de Vaas : 1er Comité de Pilotage de lancement du schéma directeur des énergies renouvelables.

### **2.2 MOBILITÉ – opération Illicov : Actualité de la ligne La Flèche – Le Mans**

L'expérimentation est en cours depuis le lundi 15 novembre 2021. La ligne est actuellement ouverte uniquement aux conducteurs. L'ouverture de la ligne aux passagers, initialement prévue au 29 novembre, est reportée à une date ultérieure. En effet, il reste à harmoniser les demandes entre conducteurs et passagers, à mettre en adéquation la demande et l'offre d'horaire(s) et de nombre de places.

L'idée est d'optimiser la fonctionnement de la ligne en ayant un minimum recours à la garantie trajet.

De nombreux témoignages et interviews sont régulièrement menés :

- . Intervention de Mme Latouche lors de la réunion régionale sur les AOM le 25 novembre dernier,
- . Interview de S. Rychlicki sur le plateau de France Bleu Maine le lundi 29 novembre. L'interview est visible en podcast.
- . Participation de Mme Latouche à une table ronde, lors des Etats généraux des Pôles et Pays à Dijon le 02 décembre 2021.

### **2.3 PAH - Présentation et essais des lunettes Hololens 2 récemment acquises par le PETR**

Delphine Massart et Mathilde Estadieu sont à votre disposition pour que vous puissiez faire un test !

### 3 QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
<b>Année 2022</b>	
Mercredi <b>12 janvier 2022</b> à 14h30 à 16h30	<b>ATTENTION CHANGEMENT DE LIEU</b> Mardi <b>25 janvier 2022</b> à 18h00 – <b>Salle Girard au Lude</b>
Vacances du 05 au 21 février 2022	
Mercredi <b>02 février 2022</b> à 14h30 à 16h30 - ROB	<b>ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET D'HORAIRE</b> Mercredi <b>23 février 2022</b> à 19h00 – ROB
Mercredi <b>09 mars 2022</b> à 14h30 à 16h30 - Budget	Mardi <b>29 mars 2022</b> à 18h00 - Budget
Vacances du 09 au 25 avril 2022	
Mercredi <b>27 avril 2022</b> à 14h30 à 16h30	
Mercredi <b>25 mai 2022</b> à 14h30 à 16h30 ( <i>optionnel</i> )	Mardi <b>10 mai 2022</b> à 18h00
Mercredi <b>15 juin 2022</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>28 juin 2022</b> à 18h00
<b>Conférence des Maires : le 06 juillet 2022</b> à partir de 18h30	
Mercredi <b>07 septembre 2022</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>20 septembre 2021</b> à 18h00
Mercredi <b>19 octobre 2021</b> à 14h30 à 16h30	
Mercredi <b>02 novembre 2021</b> à 14h30 à 16h30	Mardi <b>15 novembre 2022</b> à 18h00
Mercredi <b>30 novembre 2022</b> à 14h30 à 16h30	
	Mardi <b>06 décembre 2022</b> à 18h00